

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Séance du samedi 10 avril 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 02 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc FABRE.

**Présents :** 13

**Votants:** 13

**Sont présents:** Sophie ARDON, Sabine BOU, Sylvie CAZOR-BLANC, Jacques CROS, Dorian ENJALBERT, Jean-Marc FABRE, Emmanuel GINESTET, Solange MARTY, Benoît MAUREL, Francis MOLINIER, Yannick PAILLOUX, Daniel RAYNAL, Sandrine SERRE

**Représentés:**

**Excuses:** Marielle CHINCHOLLE, Marie GAYRAL

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Solange MARTY

---

**ORDRE DU JOUR:**

- Amortissement des installations des panneaux photovoltaïques
- Radiation d'un agent au tableau des effectifs du personnel
- Renouvellement à l'adhésion au groupement de commandes Electricité-Gaz SIEDA
- Avenant de convention délégation de compétences transports scolaires
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021
- Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs
- Vote du budget 2021

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 MARS 2021**

Le procès-verbal du 3 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL:**

**AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES BATIMENTS  
COMMUNAUX LE BELVEDERE - DE 2021 033**

Monsieur FABRE Jean-Marc, Maire de Castanet, EXPOSE

Vu

- Les articles L.2221-1 et suivants, et L.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 256B et suivants du Code Général des Impôts,
- L'instruction budgétaire et comptable M40,
- Vu la fin du chantier des bâtiments communaux Le Belvédère (Atelier, et bâtiment communal)

Considérant

- Le choix de revente en totalité de la production d'énergie solaire photovoltaïque,
- La nécessité de retracer cette activité au sein d'un budget annexe selon la nomenclature M40

- L'obligation d'amortir les installations photovoltaïques, conformément à l'instruction comptable M40 (application du prorata temporis).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les durées d'amortissements ci-dessous :

· Panneaux photovoltaïques -----20 ans

· Onduleurs----- 10 ans

· Installations générales, agencements, aménagements des Constructions (support des panneaux photovoltaïques)----- 20 ans

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**RADIATION D'UN AGENT ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER  
AVRIL 2021 - DE 2021 030**

Le Maire Mr FABRE Jean-Marc rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la délibération du 3 mars 2021 n° DE\_2021\_012 "Création d'un emploi Permanent"

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe, faisant suite au départ à la retraite et à la radiation des cadres de Madame MAHON Rolande à la date du 01/04/2021,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants:

Service	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
<b>ADMINISTRATIF: MARLENE ENJALBERT</b>	Adjointe administrative principale de 1 <sup>ère</sup> classe - Non titulaire (poste pourvu par voie contractuelle)	Adjointe administrative	Temps non complet 32h	1	0
<b>TECHNIQUE: DANIEL SATURNIN</b>	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe- titulaire	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet 35h	1	0

**Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,**

**DECIDE :** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er Avril 2021,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Castanet chapitre 012, articles 6411 -6413

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

**RENOUVELLEMENT ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTES PAR  
LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIE- AVEYRON : SIEDA - DE 2021 031**

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de Castanet a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SDE09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège), le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDE65 (Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de Castanet, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Castanet au groupement de commandes précité pour :
  - o L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
  - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Castanet, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Castanet

**Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : de renouveler l'adhésion à ce groupement de commandes

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**ALIMENTATION EN ELECTRICITE PARCELLE G 1023 VERSEMENT CONTRIBUTION  
SIEDA - DE 2021 029**

Vu la demande du SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron) du 28/01/2021, concernant l'alimentation en électricité de la parcelle G1023 située à Couaille,

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la Déclaration Préalable DP 012 059 21 G0001 une extension du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire.

Le Syndicat Intercommunal des Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 20 000 € H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 1 600 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) De demander au Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- 2) De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 1 600 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.
- 3) Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

Ainsi fait et délibéré, les jours, les mois et an susdits.

**CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE D'ORGANISATION  
DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE ENTRE LA REGION OCCITANIE ET LA  
COMMUNE DE CASTANET - DE 2021 032**

Vu la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2014-784 du 8 juillet 2014 relatif à la sécurité des transports collectifs routiers de personnes et portant diverses dispositions relatives au transport routier,

Vu la délibération n°2017/AP-JUIN/14 de l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 donnant délégation à la Commission Permanente,

Vu la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire signée entre la Région Occitanie et la Commune de Castanet le 19/09/2017 ;

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région Occitanie n°CP/2021-AVR/10

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**La Région Occitanie**, représentée par **Madame Carole DELGA**, Présidente du Conseil Régional, désignée ci-après par "La Région",

**d'une part,**

**Et**

**La Commune de Castanet**, représenté(e) par **Monsieur Jean-Marc FABRE**, Maire, dénommé ci-après « l'Autorité Organisatrice de Second Rang »

**d'autre part,**

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article UNIQUE - OBJET de l'AVENANT**

**L'article « 2 – Durée » de la convention objet du présent avenant est modifié comme suit :**

« La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

**Elle prend effet le 01/09/2017 et prendra fin le 31/08/2018.**

Elle peut être reconduite tacitement 4 fois pour une durée de 1 an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée dans un délai d'au moins 6 mois avant la date prévue pour la rentrée scolaire. »

Les autres stipulations de la convention visée restent inchangées.

**VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021 COMMUNE CASTANET - DE 2021 021**

Par délibération du 03/07/2020, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à:

TFPB (Foncier Bâti) = 12.94 %

TFPNB (Foncier Non Bâti) = 83.31 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département est transféré aux communes.

Par conséquent,

le nouveau taux de référence 2021 de TFPB (Taxe Foncière Bâti) de la commune est de 33,63

le nouveau taux de référence 2021 de TFPNB (Taxe Foncière Non bâti) de la commune est de 83.31

Monsieur le Maire propose suite à ces informations de prendre acte du nouveau taux de référence des taxes directes locales 2021 et de varier les taux d'imposition en 2021.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré,

**le conseil municipal VOTE à la majorité:**

(Par 8 voix pour, 1 voix contre, et 4 abstentions)

**TFPB (Foncier Bâti): 33.97**

**TFPNB (Foncier Non Bâti): 84.13**

**Soit une augmentation de 1.010065 %**

**Soit un produit attendu de 149.012 € pour 2021**

**Le Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe est évalué à 129.489 €.**

Il comprend le produit attendu des taxes à taux voté (149.012€), auquel on ajoute l'allocation compensatrice (+6216€), et autres taxes (+6742 €). À ce montant est déduit la contribution du coefficient directeur - 32.481 €.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le conseil municipal CHARGE Monsieur le Maire, de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMPLET BUDGET COMMUNE 2020 - DE 2021 014**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CROS Jacques, 1er Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		348 687.48		53 221.78		401 909.26
Opérations de l'exercice	395 445.84	499 341.55	723 426.60	467 663.82	1 118 872.44	967 005.37
TOTAUX	395 445.84	848 029.03	723 426.60	520 885.60	1 118 872.44	1 368 914.63
Résultat de clôture		452 583.19	202 541.00			250 042.19
				Restes à réaliser	200 344.35	
				Besoin/excédent de financement Total		49 697.84
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		430 277.56

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

402 885.35	au compte 1068 (recette d'investissement)
49 697.84	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMPLET BUDGET LE BELVEDERE 2020 - DE 2021 015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CROS Jacques, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	24 594.26	24 594.26	28 359.51	100 000.00	52 953.77	124 594.26
TOTAUX	24 594.26	24 594.26	28 359.51	100 000.00	52 953.77	124 594.26
Résultat de clôture				71 640.49		71 640.49
				Restes à réaliser	95 951.95	
				Besoin/excédent de financement Total	24 311.46	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMPLET BUDGET LOTISSEMENT LA CAPELLE**  
**2 2020 - DE 2021 016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CROS Jacques, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	139 027.44	36 117.34	3 238.44	180 000.00	142 265.88	216 117.34
TOTAUX	139 027.44	36 117.34	3 238.44	180 000.00	142 265.88	216 117.34
Résultat de clôture	102 910.10			176 761.56		73 851.46
				Restes à réaliser	176 761.56	
				Besoin/excédent de financement Total	102 910.10	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

**VOTE DE COMPTE ADMINISTRATIF COMPLET -LOTISSEMENT COMMUNAL DE CASTANET 2020 - DE 2021 017**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CROS Jacques, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		16 214.33				16 214.33
Opérations de l'exercice		24 351.66				24 351.66
TOTAUX		40 565.99				40 565.99
Résultat de clôture		40 565.99				40 565.99
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		40 565.99
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
40 565.99	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMPLET -BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES  
2020 - DE 2021 018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CROS Jacques, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		61 088.33		26 007.92		87 096.25
Opérations de l'exercice	10 559.03	3 465.00		6 324.21	10 559.03	9 789.21
TOTAUX	10 559.03	64 553.33		32 332.13	10 559.03	96 885.46
Résultat de clôture		53 994.30		32 332.13		86 326.43
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		86 326.43
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
53 994.30	au compte 002 (excédent de fon

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMPLET -BUDGET PHOTOVOLTAIQUE DU  
BELVEDERE 2020 - DE 2021 019**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CROS Jacques, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	648.83		150 433.79	190 000.00	151 082.62	190 000.00
TOTAUX	648.83		150 433.79	190 000.00	151 082.62	190 000.00
Résultat de clôture	648.83			39 566.21		38 917.38
				Restes à réaliser	15 000.00	
			Besoin/excédent de financement			23 917.38
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
	au compte 002 (excédent de fon

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMPLET BUDGET ASSAINISSEMENT 2020 - DE 2021 020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CROS Jacques, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 146.51		793.37		2 939.88
Opérations de l'exercice	30 147.96	34 497.73	25 198.33	18 515.00	55 346.29	53 012.73
TOTAUX	30 147.96	36 644.24	25 198.33	19 308.37	55 346.29	55 952.61
Résultat de clôture		6 496.28	5 889.96			606.32
				Restes à réaliser	1 000.00	
				Besoin/excédent de financement	393.68	
				Pour mémoire : virement à la s		8 890.03

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

6 496.28	au compte 1068 (recette d'inve
	au compte 002 (excédent de fon

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET COMMUNE DE CASTANET 2021 - DE 2021 022**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Castanet le 10/04/2021 ,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Castanet pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 700 577.36 Euros**

**En dépenses à la somme de : 1 700 577.36 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	107 635.07
012	Charges de personnel, frais assimilés	116 650.00
014	Atténuations de produits	26 000.00
65	Autres charges de gestion courante	141 749.12
66	Charges financières	8 761.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	18 000.00
023	Virement à la section d'investissement	136 757.14
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 572.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>593 124.33</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

70	Produits des services, du domaine, vente	36 722.00
73	Impôts et taxes	126 473.00
74	Dotations et participations	218 542.00
75	Autres produits de gestion courante	160 189.49
77	Produits exceptionnels	7 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	43 697.84
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>593 124.33</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	82 193.33
204	Subventions d'équipement versées	44 000.00
21	Immobilisations corporelles	513 117.02
23	Immobilisations en cours	53 816.87
16	Emprunts et dettes assimilées	67 937.00
27	Autres immobilisations financières	103 051.61
001	Solde d'exécution sect <sup>o</sup> d'investissement	243 337.20
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 107 453.03</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	277 697.54
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 087.93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	443 681.55
165	Dépôts et cautionnements reçus	840.00
27	Autres immobilisations financières	73 816.87
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	136 757.14
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 572.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 107 453.03</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

**VOTE DU COMPTE PRIMITIF 2021- BUDGET LOTISSEMENT LA CAPELLE II 2021 - DE 2021 023**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Castanet le 10 Avril 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Castanet pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 287 448.97 Euros**

**En dépenses à la somme de : 287 448.97 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	371.62
65	Autres charges de gestion courante	7 034.07
66	Charges financières	371.62
002	Résultat de fonctionnement reporté	102 910.10
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>110 687.41</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	13 871.88
75	Autres produits de gestion courante	1.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 814.53
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>110 687.41</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

## DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
010	Stocks	96 442.91
16	Emprunts et dettes assimilées	80 318.65
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>176 761.56</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect <sup>o</sup> d'investissement	176 761.56
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>176 761.56</b>

### ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - LOTISSEMENT COMMUNAL CASTANET 2021 - DE 2021 024**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Castanet le 10 Avril 2021,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Castanet pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 50 263.09 Euros**

**En dépenses à la somme de : 50 264.09 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
65	Autres charges de gestion courante	50 264.09
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>50 264.09</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	9 696.10
75	Autres produits de gestion courante	1.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	40 565.99
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>50 263.09</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT*****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

**ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021- LOTISSEMENT LE BELVEDERE 2021 - DE 2021 025**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Castanet le 10 Avril 2021,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Castanet pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 309 680.26 Euros**

**En dépenses à la somme de : 309 680.26 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	126 465.00
65	Autres charges de gestion courante	1.00
66	Charges financières	465.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 311.46
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>151 242.46</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	1.00
77	Produits exceptionnels	465.66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 775.80
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>151 242.46</b>

#### ***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
010	Stocks	150 310.80
16	Emprunts et dettes assimilées	8 127.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>158 437.80</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
010	Stocks	24 311.46
16	Emprunts et dettes assimilées	62 485.85
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	71 640.49
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>158 437.80</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - TRANSPORTS SCOLAIRES 2021 - DE 2021 026**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Castanet le 10 Avril 2021,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Castanet pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 97 721.43 Euros**

**En dépenses à la somme de : 97 721.43 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 800.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 000.00
67	Charges exceptionnelles	46 799.30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 395.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>62 994.30</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
76	Produits financiers	9 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	53 994.30
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>62 994.30</b>

#### ***SECTION D'INVESTISSEMENT***

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	34 727.13
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>34 727.13</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 395.00
001	Solde d'exécution sect <sup>o</sup> d'investissement	32 332.13
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>34 727.13</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - PHOTOVOLTAIQUES ATELIER DU BELVEDERE - DE 2021 027**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Castanet le 10 Avril 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Castanet pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 44 666.17 Euros**

**En dépenses à la somme de : 44 666.17 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 800.00
66	Charges financières	802.00
023	Virement à la section d'investissement	8 749.17
002	Résultat de fonctionnement reporté	648.83
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 000.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	12 000.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 000.00</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	28 030.63
16	Emprunts et dettes assimilées	4 635.54
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>32 666.17</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	8 749.17
001	Solde d'exécution sect <sup>o</sup> d'investissement	18 917.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>32 666.17</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ASSAINISSEMENT 2021 - DE 2021 028**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Castanet le 10 Avril 2021,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Castanet pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 74 699.20 Euros**

**En dépenses à la somme de : 74 699.20 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 350.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 000.00
014	Atténuations de produits	1 200.00
66	Charges financières	6 820.00
023	Virement à la section d'investissement	8 901.46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 515.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>40 786.46</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	23 088.40
74	Subventions d'exploitation	9 526.15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 025.40
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 146.51

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 786.46</b>
---	------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	8 213.34
16	Emprunts et dettes assimilées	19 674.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 025.40
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>33 912.74</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 496.28
021	Virement de la section de fonctionnement	8 901.46
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 515.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>33 912.74</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à CASTANET, les jour, mois et an que dessus.